

ATTESTATION EMPLOYEUR DESTINÉE À France Travail

À remplir par l'employeur et à délivrer au salarié avec son dernier bulletin de paie (Art. R. 1234-9 du C. du T.).

ATTENTION, cette attestation doit être transmise par le salarié à France Travail :
- s'il s'inscrit comme demandeur d'emploi et qu'au terme de son inscription l'attestation employeur lui est demandée (le salarié effectuera sa demande sur le site internet de France Travail : www.francetravail.fr);
- s'il est déjà inscrit, dans les 72 h de sa délivrance.

Unédic

Attestation annule et remplace éditée automatiquement par France Travail le 14/10/2025 14:01. N° d'ordre 92 N° Réf WSbc-jMd32-MKzJNeTWyge4 - 1

Logiciel utilisé Horizon Cloud - Norme : P25V01 reconstituée à partir des déclarations DSN

1. l'employeur

Téléphone :

Nom et adresse :

COMMUNE D AUSSAC

Statut juridique :

61 DE LA REPUBLIQUE

N° SIRET : 2 1 1 6 0 0 2 4 2 0 0 0 1 3 1 6 5 6 0 AUSSAC VADALLE

Nombre total de salariés dans l'entreprise au 31.12 écoulé :

Code APE/NAF : 8 4 1 1 Z

Nombre total de salariés dans l'établissement au 31.12 écoulé :



Ne rien inscrire dans ce cadre

EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC (Art. L. 5424-1 du C. du T.)

Employeur en auto assurance

Employeur ayant conclu une convention de gestion

Adhésion au régime particulier pour les apprentis du secteur public

N° de la convention de gestion :

Code d'affectation :

N° interne employeur public :

Employeur ayant adhéré à titre révocable

Employeur ayant adhéré à titre irrévocabile

Date d'adhésion : 0 1 0 1 1 9 9 9

Statut du salarié : stagiaire titulaire non titulaire

2. le salarié

Mme M

Nom de famille (nom de naissance) : PEQUEUR

Nom d'usage (nom d'épouse, etc.) :

Prénom (s) : Bénédicte

Adresse : 15 RUE DU PRIEURE

Code postal : 1 6 5 6 0

Commune : AUSSAC VADALLE

NIR (n° de Sécurité sociale) : 2 9 0 0 2 1 6 3 7 4 0 2 6

Date de naissance : 0 6 0 2 1 9 9 0

Lieu de naissance : SOYAUX

Ressortissant' :

français

UE

EEE

Suisse

hors UE et EEE

Niveau de qualification' : agent de la fonction publique territoriale

Statut cadre ou assimilé' : oui non

*voir notice

3. régimes de retraite complémentaire du salarié

Cochez la ou les cases concernées

Régime AGIRC-ARRCO

CRPN

Autres (précisez) :

IRCANTEC

CNBF

■ En cas d'affiliation à un régime spécial de sécurité sociale, indiquez la caisse (maladie ou vieillesse) :

■ Le salarié relève-t-il du régime local d'Alsace Moselle ?

oui

non

4. emploi

■ Durée d'emploi salarié du 0 | 1 | 0 | 9 | 2 | 0 | 2 | 5 au 1 | 1 | 1 | 0 | 2 | 0 | 2 | 5

■ Date de fin initiale du CDD (à préciser obligatoirement si la date de rupture du contrat est antérieure à la date fixée initialement) 1 | 1 | 1 | 0 | 2 | 0 | 2 | 5

■ Dernier emploi tenu : Adjoint technique territorial Dernier lieu de travail (pays) : AUSSAC VADALLE Dépt. 1 | 6

■ Ancienneté dans l'entreprise : moins d'1 an entre 1 an et moins de 2 ans au moins 2 ans

■ Date d'engagement de la procédure de licenciement ou de notification de la démission ou de signature de la convention de rupture conventionnelle : _____

■ Préavis : effectué du _____ au _____

non effectué { payé du _____ au _____
 non payé du _____ au _____

(motif) :

■ Catégorie d'emploi particulier :

travailleur à domicile employé de maison assistant(e) maternel(le), garde d'enfant

autre (préciser) _____

■ Horaire de travail : Heure

- salarié au forfait oui non Précisez : convention de forfait en heures convention de forfait en jours

hebdomadaire mensuel annuel

- dans l'entreprise suite à un accord, une convention collective : 1 6 . 4 3 ou _____ ou _____

- du salarié : 1 6 . 4 3 ou _____ ou _____

- motif en cas de différence : travail à temps partiel

autre motif (précisez) :

4. emploi

■ Nature du contrat :

contrat à durée indéterminée contrat à durée déterminée

■ Contrat de type particulier :

apprentissage professionnalisation CUI-CIE CUI-CAE

contrat d'engagement éducatif emploi d'avenir autre (*précisez*) : _____

■ Périodes de suspension du contrat de travail ni rémunérées ni indemnisées :

Congé sabbatique du au

Congé sans solde et assimilé du au

Période de disponibilité des trois fonctions publiques du au

Autre période d'emploi ni rémunérée ni indemnisée
(désertion dans les armées, suspension pour motif sanitaire...) du au

■ Périodes d'absence du salarié au cours des 25 derniers mois de salaire ou 37 derniers mois si le salarié a 55 ans et plus au moment de la fin de contrat :

Arrêt maladie du au

du au

du au

du au

du au

Congé maternité du au

Congé paternité du au

Congé d'adoption du au

Congés payés pris et financés par une caisse professionnelle du au

Périodes d'activité partielle ou activité partielle de longue durée :

du au

du au

du au

du au

4. emploi

du au

du au

du au

Autre(s) motif(s) (*précisez le motif, à partir de la liste des motifs réglementaires d'absence du salarié*)

du au

du au

du au

- Statut particulier : gérant administrateur/PDG/DG membre/Pdt du Directoire
 membre du Cons. de surveillance pdt d'une association membre d'un GIE associé/actionnaire
 autre (*précisez*) :

5. motif de la rupture du contrat de travail

- licenciement suite à redressement ou liquidation judiciaire départ à la retraite à l'initiative du salarié
 licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement rupture conventionnelle
 licenciement pour motif économique prise d'acte de la rupture de contrat de travail
 licenciement pour motif économique suite au refus d'un démission
contrat de sécurisation professionnelle fin de contrat d'apprentissage
 licenciement pour fin de chantier ou d'opération rupture pour force majeure ou fait du prince
 licenciement pour autre motif, rupture d'un commun accord d'un contrat à durée
(précisez) : déterminée ou d'un contrat d'apprentissage
 autre rupture pour raison économique rupture anticipée du CDD pour faute grave
(Art. L. 1233-3 dernier alinéa du C. du T.) rupture conventionnelle collective
 fin de contrat à durée déterminée rupture amiable dans le cadre d'un congé de mobilité
ou fin d'accueil occasionnel rupture dans le cadre d'un accord de performance collective
 fin de mission d'intérim refus de CDI¹ licenciement du collaborateur parlementaire
 rupture anticipée d'un CDD ou d'un contrat de mission en cas *(Art. 18 et 19 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017)*
d'inaptitude physique constatée par le médecin du travail démission avec versement d'une indemnité de départ
 fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur volontaire (fonction publique)
 fin de période d'essai à l'initiative du salarié rupture conventionnelle (fonction publique)
 rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un autre motif :
contrat d'apprentissage à l'initiative de l'employeur *(précisez le motif, à choisir parmi la liste des motifs de fins de contrat dans la notice)*
 rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un
contrat d'apprentissage à l'initiative du salarié
 mise à la retraite par l'employeur

¹ Si au terme du CDD ou du contrat de mission intérimaire, vous avez proposé un CDI qui a été refusé, cochez la case "refus de CDI"

6.1 salaires

Salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du mois au cours duquel intervient la fin du contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 55 ans et plus au moment de la fin du contrat de travail)

	Période de paie du 1 au 2	Date de paiement 3	Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours) 4	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés	Salaire brut servant aux calculs des droits de l'assurance chômage 5
01	01/09/2025	30/09/2025	28/09/2025 71.20 heure(s)		845.81
02	01/10/2025	11/10/2025	01/10/2025 29.53 heure(s)		350.73
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					

6.1 salaires

Salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du mois au cours duquel intervient la fin du contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 55 ans et plus au moment de la fin du contrat de travail)

Période de paie du 1	Date de paiement au 2	Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours) 3	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés 4	Salaire brut servant aux calculs des droits de l'assurance chômage 5
36				
37				
38				
39				
40				

6.2 primes et indemnités

ATTENTION : les indemnités liées à la rupture du contrat de travail doivent figurer dans la rubrique 6.3.

N'indiquez que les primes versées au cours des 25 ou 37 derniers mois.

Intitulé de la prime (13 ^e mois, rachat de compte épargne-temps, prime de vacances, prime exceptionnelle liée à l'activité...)	Date de paiement	Montant servant aux calculs des droits de l'assurance chômage
01 [FP] Supplément familial de traitement	01/10/2025	13.38
02 [FP] RIFSEEP IFSE	01/10/2025	21.15
03 [FP] Supplément familial de traitement	28/09/2025	36.48
04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		
11		
12		
13		
14		

6.3 sommes versées à l'occasion de la rupture (solde de tout compte)

Indemnité compensatrice de congés payés

Montant : 67.76 EUR

L'indemnité est-elle due par une caisse professionnelle ? oui non

Si oui, précisez laquelle :

et précisez le nombre de jours ouvrables : 1

Total des sommes ou indemnités légales, conventionnelles ou transactionnelles inhérentes à la rupture : 124.64 EUR

■ Montant correspondant aux indemnités légales (voir notice) : 124.64 EUR
dont indemnités :

légale de licenciement EUR
(Art. L. 1234-9 du C. du T.)

minimale de rupture conventionnelle EUR
(Art. L. 1237-13 du C. du T.)
Montant correspondant à celui de l'indemnité légale de licenciement

de fin de contrat à durée déterminée 124.64 EUR

de fin de mission EUR

de départ à la retraite EUR

spéciale de licenciement EUR

spécifique de licenciement EUR
(Art. L. 1235-15 du C. du T.)

due aux journalistes EUR

légale de clientèle EUR

légale due au personnel navigant de l'aviation civile EUR

versée à l'apprenti en application de l'article L. 6225-5 al.2 du C. du T. EUR

compensatrice de compte épargne temps (CET) EUR

due en raison d'un sinistre EUR

autres indemnités légales EUR

■ Montant correspondant aux indemnités conventionnelles (convention collective) : EUR

■ Montant correspondant aux indemnités transactionnelles (transaction) : EUR

Une transaction est-elle en cours ? oui* non

* Si d'autres sommes sont versées après l'établissement de cette attestation, vous devez les déclarer à France Travail.

7. authentification par l'employeur

Je soussigné(e), (nom): Liot
(prénom): Gérard

agissant en qualité de :

- chef d'entreprise directeur comptable mandataire liquidateur gérant
 responsable RH administrateur judiciaire autre (précisez): Maire

certifie que les renseignements indiqués sur la présente attestation sont exacts et, notamment, le motif de la rupture du contrat de travail qui est, je le rappelle, le suivant : fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel

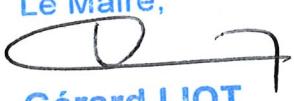
En cas de rupture conventionnelle, atteste n'avoir pas reçu de refus d'homologation de la convention de la part de la DREETS ou, le cas échéant, de refus de l'inspection du travail.

À Vadalle

le : 17/10/2025

Signature

Cachet de l'entreprise

Le Maire,

Gérard LIOT

Personne à joindre concernant cette attestation :
CROIZARD

Email : mairie@aussac-vadalle.fr

Téléphone : 0 5 4 5 2 0 6 1 6 0



**POUR S'INSCRIRE OU SE RÉINSCRIRE COMME DEMANDEUR D'EMPLOI,
LE SALARIÉ EFFECTUE SA DEMANDE D'INSCRIPTION PAR INTERNET**

www.francetravail.fr - m'inscrire / me réinscrire.

Les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont destinées à l'étude des droits des salariés à l'allocation d'aide au retour à l'emploi. Elles sont mises à disposition dans le dossier dématérialisé concernant le salarié, dénommé DUDE. Elles sont communiquées à d'autres organismes de protection sociale ou concourant à son reclassement. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et aux articles 15 et 16 du règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent auprès de France Travail. Le droit d'opposition ne s'applique pas à la collecte de ces données.